

avoir érigé, à cause de difficultés multiples, surtout dans le Haut-Canada où il s'agissait de la création de nouveaux sièges. Le 26 janvier 1861, Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse, écrit à Mgr Horan, à Rome, qu'il devra exposer à la Propagande, *qui parait avoir la chose à cœur*, les raisons qui jusqu'ici ont empêché l'érection des Chapitres et qui l'empêcheront probablement encore longtemps.

Le troisième concile de Québec eut lieu en 1863 ; on ne voit pas dans les actes qu'il ait été question des Chapitres, mais le Prévôt de Montréal (l'abbé J. O. Paré) y représentait le sien ; c'est ce que ne manqua pas de remarquer le cardinal Barnabo, alors préfet de la Propagande, lequel en écrivit à Mgr Baillargeon, encore administrateur du diocèse de Québec.

Le Cardinal est étonné de voir qu'à l'exception du diocèse de Montréal qui a délégué au concile provincial le prévôt de son Chapitre, nul autre diocèse n'a fait mention de l'existence d'un Chapitre, bien que, dès 1851, au premier concile, on ait demandé la permission d'en ériger et qu'un indult ait été donné à cet effet. ⁽¹⁾

Mgr Baillargeon répond au Cardinal Barnabo, le 14 septembre 1865, pour expliquer de nouveau pourquoi il n'y a pas d'autres Chapitres dans la Province de Québec que celui de Montréal, et il donne les raisons suivantes :

(1) *Acta imprimis quod attinet, duo potissimum in iis notata fuere, nimirum 1° In tota Quebecensi Provincia, si una excipiatur Diocesis Marianopolitana, cujus Capitulum Priorem suum ad Synodum deputavit, nullum alium extare Cathedrali Capitulum, etsi constet ejus regionis Epos, jam ab anno 1851, in primo Provinciali synodo congregatos, facultatem erigendi Capitula enixis precibus a s. sede impetrasse, et Pontificium Indultum hac in re obtinuisse per Litteras Ap. in forma Brevis insequenti anno datos die 16 Julii. (1852)*